

SIMPLEMENT ESSENTIEL \$ ACCIDENT ET MALADIE

Simplement Essentiel Accident et Maladie

Des prestations accident et maladie au moment où vous en avez le plus besoin.



Les accidents et les maladies sont inévitables. Mais les conséquences financières qui en découlent ne le sont certainement pas.

Simplement Essentiel **vous verse directement les prestations** si une blessure ou une maladie vous empêche de travailler. Cela vous apporte la tranquillité d'esprit dont vous avez tant besoin pendant que vous vous concentrez sur votre rétablissement.

Saviez-vous qu'une personne sur trois connaîtra une période d'invalidité de 90 jours ou plus avant l'âge de 65 ans?¹



Un filet de sécurité qui vous aide à payer les frais de garde d'enfants, les factures, l'épicerie et toutes autres dépenses.

INVALIDITÉ TOTALE

Jusqu'à **3 000 \$ par mois*** pour chaque accident ou maladie, dès le premier jour.



Jusqu'à concurrence de 12 mois.

INVALIDITÉ PARTIELLE

Jusqu'à **3 000 \$** pour les invalidités partielles.



Jusqu'à concurrence de 30 jours.

RETOUR AU TRAVAIL

Jusqu'à **1 500 \$** à la suite d'une invalidité si vous ne pouvez pas travailler à temps plein.



Jusqu'à concurrence de 30 jours.

Votre choix de produits :

Les deux, Accident et Maladie



Accident seulement



Maladie seulement



*Selon le revenu annuel brut et votre choix des prestations sur la proposition d'assurance.¹

Source : ACCAP, 2022
295554 (12/2023)



Avec vous dès le premier jour de votre invalidité

Simplement Essentiel veille sur vous 24 heures par jour, sept jours par semaine et 365 jours par an. Peu importe :



Votre occupation ou vos loisirs



Les autres programmes de prestations et polices d'assurance



La gravité des accidents ou des maladies

Et elle récompense l'engagement.

Pour chaque année que votre police est maintenue en vigueur, vous obtiendrez un **mois** supplémentaire qui sera ajouté à vos prestations d'invalidité totale (pour un maximum de **24 mois**).

De plus, la police est **garantie renouvelable** jusqu'à l'âge de 75 ans, et elle ne peut être résiliée en raison du nombre de demandes de règlement que vous présentez. Nous pouvons augmenter vos primes seulement dans les cas où nous appliquons la même modification à tous les assurés d'une même classe de tarification.



Ayez la tranquillité d'esprit avec la couverture 24 heures sur 24 d'un chef de file centenaire de l'assurance.



Faites travailler votre conseiller ou votre courtier pour vous et obtenez une soumission gratuite au www.combined.ca

